

**AVENIR TELECOM SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 mars 2015)**

**Christine Blanc-Patin**

2, boulevard de Gabès  
13008 Marseille

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Les Docks – Atrium 10.1  
10 place de la Joliette  
BP 81525  
13567 Marseille Cedex 2

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 mars 2015)**

Aux Actionnaires

**AVENIR TELECOM**

Les Rizeries  
208, boulevard de Plombières  
13581 Marseille Cedex 20

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Avenir Telecom SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Risque de liquidité » de la note 3 qui expose les termes du protocole de refinancement conclu entre votre société et ses partenaires financiers dans le cadre de la renégociation intervenue pour adapter sa structure de financement.
- la note 19 qui mentionne l'évolution du litige fiscal et les démarches en cours.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Estimations comptables**

- **Impôts différés actifs**

Votre société évalue les bénéfices imposables sur lesquels elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts pour la comptabilisation des actifs d'impôts différés, selon les modalités décrites dans les paragraphes « Impôts différés » et « Impôts sur les résultats » des notes 2 et 4 respectivement, ainsi que dans la note 29.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

- **Test de dépréciation**

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs ayant une durée d'utilité indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans les paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Dépréciation des actifs non courants » des notes 2 et 9 respectivement.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes ci-dessus donnent une information appropriée.

- **Stocks de marchandises**

Le paragraphe « Stocks et en-cours » de la note 2 précise les modalités d'évaluation des stocks de marchandises au plus bas du coût d'acquisition et de leur valeur nette de réalisation. Cette valeur représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales et tenant compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note fournit une information appropriée.

- **Provisions pour risques et charges**

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrites de façon appropriée dans la note 19.

### **Principes comptables**

- **Chiffre d'affaires et coût des services et produits vendus**

Le paragraphe « Revenus des activités liées à la téléphonie mobile » de la note 2 expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation des rémunérations liées aux prises d'abonnements. Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la société comptabilise, en chiffre d'affaires, la rémunération due par l'opérateur et, en coût des services et produits vendus, l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans cette note annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 10 juillet 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Blanc-Patin  
Associée



Vincent Thyssen  
Associé

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

## Informations financières historiques

### Compte de résultat consolidé

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	(31)	<b>168 598</b>	<b>256 207</b>
Coût des services et produits vendus	(24)	(112 592)	(180 010)
<b>Marge brute</b>		<b>56 006</b>	<b>76 197</b>
Taux de marge brute		33,2%	29,7%
Frais de transport et de logistique	(24)	(6 090)	(6 436)
Coûts des réseaux de distribution directe	(24)	(53 504)	(62 292)
Autres charges commerciales	(24)	(7 185)	(8 329)
Charges administratives	(24)	(19 084)	(18 242)
Autres produits et charges, nets	(26)	(1 078)	(277)
<b>Résultat opérationnel</b>	(31)	<b>(30 935)</b>	<b>(19 379)</b>
Produits financiers	(27), (28)	107	17
Charges financières	(27), (28)	(1 599)	(1 356)
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat</b>		<b>(32 427)</b>	<b>(20 718)</b>
Impôts sur le résultat	(29)	123	(23 174)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(32 304)</b>	<b>(43 892)</b>
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>	(32)	<b>1 448</b>	<b>(5 885)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(30 856)</b>	<b>(49 777)</b>
<b>Résultat net revenant</b>			
- Aux actionnaires de la Société		(30 856)	(49 777)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
<b>Nombre moyen d'actions en circulation</b>			
- de base	(30)	92 725 895	92 643 728
- dilué	(21),(30)	92 725 895	92 643 728
<b>Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)</b>	(30)		
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,348)	(0,537)
Résultat net par action des activités abandonnées		0,016	-
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,333)	(0,537)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,348)	(0,537)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		0,016	-
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,333)	(0,537)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État du résultat global

En milliers d'euros	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Résultat net</b>		<b>(30 856)</b>	<b>(49 777)</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>(217)</b>	<b>(139)</b>
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	(18)	(217)	(139)
<b>Eléments qui seront reclassés ultérieurement en</b>		<b>(115)</b>	<b>312</b>
Ecart de conversion	(22)	(115)	312
Juste valeur des instruments dérivés	(10)	-	-
<b>Autres éléments du résultat global après Impôts</b>		<b>(332)</b>	<b>173</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>(31 188)</b>	<b>(49 604)</b>
Dont:			
- Part attribuable aux actionnaires de la Société		(31 188)	(49 604)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

## Bilan consolidé

### Actif

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Actifs non courants</b>			
Ecarts d'acquisitions nets	(6), (9)	1 627	1 618
Autres immobilisations incorporelles nettes	(7), (9)	4 415	10 402
Immobilisations corporelles nettes	(8), (9)	1 470	4 130
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	-	-
Autres actifs non courants nets	(11)	3 224	3 881
Impôts différés	(29)	586	332
<b>Total actifs non courants</b>		<b>11 321</b>	<b>20 362</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks nets	(13)	19 410	27 544
Créances clients nettes	(14)	20 139	33 606
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	-	-
Autres actifs courants	(15)	13 113	12 350
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(12)	2 979	15 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	12 069	15 295
<b>Total actifs courants</b>		<b>67 710</b>	<b>104 054</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Actifs des activités abandonnées	(32)	401	777
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>79 432</b>	<b>125 194</b>



## Passif

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	(21)	18 705	18 705
Primes d'émission	(21)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(21)	(9 178)	40 816
Ecart de conversion	(22)	(2 869)	(2 754)
Résultat de l'exercice		(30 856)	(49 777)
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(16 547)</b>	<b>14 641</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières - Part non courante	(17)	25 446	759
Provisions et autres passifs - Part non courante	(18)	1 083	764
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	34	36
Impôts différés	(29)	1 740	1 431
<b>Total passifs non courants</b>		<b>28 303</b>	<b>2 990</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières - Part courante	(17)	4 511	30 056
Découvert bancaire	(16),(17)	6 343	6 752
Provisions - Part courante	(19)	12 395	9 544
Fournisseurs		20 623	27 059
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	-	-
Dettes fiscales et sociales		14 469	17 883
Dettes d'impôts courants		-	568
Autres passifs courants	(20)	8 120	4 712
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(12)	-	9 405
<b>Total passifs courants</b>		<b>66 461</b>	<b>105 979</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Passifs des activités abandonnées	(32)	1 215	1 583
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>79 432</b>	<b>125 194</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(30 856)	(49 777)
Résultat net après impôts des activités abandonnées		1 448	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(32 304)</b>	<b>(49 777)</b>
<b>Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :</b>		<b>11 397</b>	<b>46 426</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	(23)	6 191	11 526
Cession de l'activité indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni		-	6 295
Variation des provisions	(18),(19)	3 883	5 694
Variation nette des impôts différés	(29)	(12)	22 503
Amortissement des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs		251	331
Coût amorti de la dette		8	60
Effet des stock options et des actions gratuites	(25)	-	38
Effets des instruments financiers		(2)	(7)
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	(26)	1 078	(13)
<b>Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :</b>		<b>14 329</b>	<b>(2 028)</b>
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		14 627	10 233
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		(6 691)	(25 058)
Variation des stocks		7 954	13 986
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(1 561)	(1 189)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :</b>		<b>(6 578)</b>	<b>(5 378)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :</b>	(32)	<b>4 688</b>	<b>(14)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :</b>		<b>(1 891)</b>	<b>(5 392)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée	(5)	-	(30)
Produit net des cessions d'actifs		266	762
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	(7)	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(7),(8)	(1 086)	(1 310)
Variation des autres actifs immobilisés		918	179
Variation des actifs et passifs relatifs aux fournisseurs d'immobilisations		(9)	(47)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :</b>		<b>89</b>	<b>(446)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées :</b>	(32)	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>		<b>89</b>	<b>(446)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital	(21)	-	-
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	(21)	-	-
Acquisition de titres de l'entreprise consolidante		-	-
Remboursement des emprunts	(17)	(956)	(5 390)
Nouveaux emprunts	(17)	-	300
Variation des découverts bancaires	(16)	(370)	3 515
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :</b>		<b>(1 326)</b>	<b>(1 575)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées :</b>	(32)	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>		<b>(1 326)</b>	<b>(1 575)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(99)	89
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(3 226)</b>	<b>(7 325)</b>
Trésorerie en début d'exercice		15 295	22 620
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>		<b>12 069</b>	<b>15 295</b>

Le montant des impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 270 milliers d'euros contre 2 053 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le montant des intérêts payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 1 280 milliers d'euros contre 933 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et Intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
<b>Capitaux propres au 31 mars 2013</b>	<b>93 440 895</b>	<b>18 688</b>	<b>7 652</b>	<b>45 375</b>	<b>(1 501)</b>	<b>(3 066)</b>	<b>(2 940)</b>	<b>64 207</b>
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(2 940)	-	-	2 940	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	312	-	312
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>312</b>	<b>-</b>	<b>312</b>
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	85 000	17	-	(17)	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	38	-	-	-	38
Ecarts actuariels	-	-	-	(139)	-	-	-	(139)
Résultat au 31 mars 2014	-	-	-	-	-	-	(49 777)	(49 777)
<b>Capitaux propres au 31 mars 2014</b>	<b>93 525 895</b>	<b>18 705</b>	<b>7 652</b>	<b>42 317</b>	<b>(1 501)</b>	<b>(2 754)</b>	<b>(49 777)</b>	<b>14 641</b>
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(49 777)	-	-	49 777	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(115)	-	(115)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(115)</b>	<b>-</b>	<b>(115)</b>
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	(217)	-	-	-	(217)
Résultat au 31 mars 2015	-	-	-	-	-	-	(30 856)	(30 856)
<b>Capitaux propres au 31 mars 2015</b>	<b>93 525 895</b>	<b>18 705</b>	<b>7 652</b>	<b>(7 677)</b>	<b>(1 501)</b>	<b>(2 869)</b>	<b>(30 856)</b>	<b>(16 547)</b>

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### Note 1 – La Société

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie, d'objets connectés et de mobiles alternatifs.

Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 30 juin 2015 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables

#### **Principes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom (« la Société » ou « le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable au 31 mars 2015. Le référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm) #adopted-commission).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Le Groupe a adopté les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 10, Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11, Partenariats ;
- IFRS 12, Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres sociétés ;
- IAS 28 Révisée, Participations dans des entreprises associées ;
- Amendement à IAS 32 relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendement à IAS 36 relatif à l'information sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendement à IAS 39 relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture ;
- IFRIC 21 relative aux taxes autres que les impôts sur le bénéfice : la norme apporte des précisions sur le fait générateur et donc sur la date de comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe (hors « impôts sur le résultat »).

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les normes, interprétations et amendements suivants adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la date de première application est postérieure au 31 mars 2015 :

- IFRS 9, Instruments financiers : classification et évaluation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018) ;
- Amendement à IFRS 11 relatif à la comptabilisation d'intérêts dans une entreprise commune ;
- IFRS 15, Reconnaissance du chiffre d'affaires : la norme apporte des précisions sur la reconnaissance du revenu ;
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 qui apporte des clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendement à IAS 19 relatif aux régimes à prestations définies : Contributions des membres du personnel.

Le Groupe estime que ces normes et interprétations n'auront pas d'effet matériel sur les résultats, la position financière, les flux de trésorerie consolidés ainsi que sur les informations à fournir.

### **Principes de consolidation**

#### **Filiales**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Avenir Telecom S.A. et de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe perd le contrôle.

Les sociétés détenues à plus de 50 % sont présumées être contrôlées et sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant. L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Tous les comptes, transactions réciproques et les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Les pertes internes sont également éliminées sauf si elles sont la conséquence d'une perte de valeur de l'actif transféré. Il en est de même pour les transactions entre le Groupe et une entreprise associée, l'élimination étant réalisée à hauteur du pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

#### **Entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque la Société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote et exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Suivant cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût historique. La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est reconnue en résultat consolidé en contrepartie d'un ajustement du coût historique. Quand la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède le coût historique de la participation y compris tout actif non garanti, le Groupe ne reconnaît pas de pertes supplémentaires, sauf s'il s'est engagé à couvrir tout ou partie de ces pertes.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Les entreprises associées étant des entreprises sans activité, sans résultat et sans valeur, il n'y a ni « participations dans les entreprises associées » au bilan ni « quote-part dans le résultat des entreprises associées » au compte de résultat.

Les autres participations dans lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable sont présentées dans les « autres actifs non courants nets » et sont traitées comme des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées directement dans les autres éléments du résultat global. En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et au vu de la difficulté d'évaluer de manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf en cas d'indicateur de pertes de valeur auquel cas ils font l'objet d'une dépréciation.

Il n'y a pas de sociétés contrôlées conjointement au sein du périmètre de consolidation du Groupe.

### **Conversion des opérations en devises**

#### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### **Sociétés du Groupe**

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ou de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : « Écart de conversion ».

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres (poste « Écart de conversion »). Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

#### **Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers de gestion du risque de change.

#### **Information sectorielle**

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au comité de direction, composé des principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Le suivi des performances et l'allocation des ressources sont déterminés sur la base de ces secteurs opérationnels. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité de distribution indirecte et une activité de distribution directe :

- l'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la grande distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés ;
- l'activité directe concerne la distribution grand public *via* des réseaux de magasins et des sites Internet détenus en propre.

### **Écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés par la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant.

L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution directe, l'écart d'acquisition est affecté à l'ensemble des magasins, l'UGT de ce secteur étant le magasin. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution indirecte, l'écart d'acquisition est affecté à la zone géographique couverte, l'UGT de ce secteur étant le pays.

### **Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée.

Ces durées d'utilité estimées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'utilité estimée (en années)
Marques	3
Relations clients / contrat de distribution	1 à 2
Droits au bail et droits d'entrée	Durée indéfinie
Installations et agencements des magasins	5 à 10
Matériel informatique	4
Mobilier	5
Matériel de bureau	3 à 5

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Les droits au bail et droits d'entrée sont des sommes versées à l'ancien preneur d'un contrat de bail relatif à un magasin au titre du droit incorporel attaché au bail. Lorsque la somme est versée au propriétaire, elle est assimilée à un complément de loyer et est classée en charges constatées d'avance et enregistrée en charges sur la durée du bail. Lorsqu'il existe des possibilités de renouvellement octroyées par certaines législations en matière de baux commerciaux, et que le Groupe a l'intention de renouveler les baux, le Groupe n'amortit pas les droits au bail et droits d'entrée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges, nets ».

### **Immobilisations relatives aux contrats de location financement**

Le Groupe loue des immobilisations corporelles. Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que

contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

### **Instruments financiers dérivés et opérations de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur en contrepartie soit du résultat soit en autres éléments du résultat global. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte de réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- (a) des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- (b) des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net) ; ou
- (c) des couvertures de la juste valeur d'actifs ou des passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont exposées en note 10. Les variations de justes valeurs inscrites dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

#### **(a) Couvertures de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée sur une ligne distincte des capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt/tunnels participatifs couvrant des emprunts à taux variables est comptabilisé au compte de résultat en « produits financiers » ou « charges financières ».

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est *in fine* comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est plus prévu que la transaction se réalise, le gain ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en « produits financiers » ou en « charges financières ».

#### **(b) Couverture d'un investissement net**

Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en écart de conversion dans les capitaux propres.

Les pertes et les gains cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.

#### **(c) Couverture de juste valeur**

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.



#### **(d) Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture**

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives ».

#### **Dépréciation des actifs non courants**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition, certains droits au bail et droits d'entrée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

L'approche retenue prend notamment en compte les éléments suivants :

- Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les activités de distribution directe, l'UGT retenue est le magasin. Pour les activités de distribution indirecte, l'UGT retenue est la zone de commercialisation, généralement le pays.
- Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des actifs sous revue est supérieure à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée, entre leur valeur de marché et leur valeur d'utilité.
- La valeur de marché des magasins résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation de la Direction de la Société en fonction des données du marché.
- La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone géographique de commercialisation concernée.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des magasins sont classés au sein de la ligne « Coûts des réseaux de distribution directe » au sein du résultat opérationnel. Pour les actifs non financiers (autre que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les dépréciations enregistrées sur les écarts d'acquisitions sont classées sur une ligne spécifique du résultat opérationnel et ne sont jamais reprises.

Le suivi des dépréciations est détaillé en notes 9.

#### **Actifs courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

##### **Actifs classés comme détenus en vue de la vente**

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Ces actifs peuvent être une composante d'une entité, un groupe d'actifs détenu en vue de la vente ou un actif non courant seul. Au cas particulier, lorsque le Groupe est engagé dans l'interruption de l'exploitation d'un magasin, les actifs non courants qui y sont relatifs sont traités comme des actifs détenus en vue de la vente.

##### **Activités abandonnées**

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- (a) qui représente une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs et passifs des activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du bilan sauf lorsque ces éléments d'actif et de passif continueront d'être utilisés par les autres activités du Groupe. Le résultat des opérations des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (note 32).

### **Dépôts et cautionnements**

Ils sont enregistrés pour leur valeur historique. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation des dépôts et cautionnements. Ces indicateurs de perte de valeur comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés significatives du débiteur, une probabilité de faillite. La perte de valeur des dépôts et cautionnements est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

### **Stocks et en-cours**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition tient compte de toutes les remises accordées par les fournisseurs.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

### **Clients**

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, très liquides et présentant un risque de juste valeur très limité. Ces placements financiers correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les passifs courants.

### **Capital**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres. En cas de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

### **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires concernent des sociétés sans activité ou dont l'activité est abandonnée. La Société a pris en compte la situation financière des minoritaires et la probabilité que ces derniers ne participent pas à des recapitalisations qui s'avéreraient éventuellement nécessaires. Elle reconnaît ainsi la totalité des pertes en cas de capitaux propres négatifs de la filiale concernée.

### **Dettes financières**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits des souscriptions (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements et encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération.

### Dettes relatives aux contrats de location financement

Contrats de location-financement transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe : les immobilisations corporelles concernées par ces contrats sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

### Dettes relatives aux cessions de créances

Des cessions de créances professionnelles sont effectuées dans le cadre de garanties données sur les lignes de financement accordées ou dans le cadre de contrats d'affacturage : dans la mesure où la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances, ces cessions sont traitées comme des opérations de financement et les créances concernées sont maintenues à l'actif du bilan en contrepartie du découvert bancaire.

### Classement des dettes financières

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### Avantages accordés au personnel

#### Avantages à court terme

Les avantages à court terme, en attente d'être réglés à la clôture, sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent sur la ligne « dettes fiscales et sociales ».

#### Engagements de retraite

À l'exception des indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises qui relèvent de régimes à prestations définies, le Groupe dispose principalement de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par le salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La provision constituée au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises. En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Les écarts sont directement comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global ».

#### Autres régimes postérieurs à l'emploi

Le Groupe ne dispose pas de tels régimes.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

### Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou implicite, du fait d'une pratique passée.

### Paievements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de ces instruments est comptabilisée en charge. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur à la date d'attribution des options et actions gratuites octroyées.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des options à la date d'octroi sont les suivantes :

- modèle d'évaluation : modèle actuariel Black & Scholes ;
- volatilité estimée sur la maturité attendue de l'option : sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants ;
- maturité attendue : sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne cinq ans.

À chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres (poste « Réserves »).

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi.

La charge comptabilisée tient compte du turnover du personnel anticipé sur les strates de populations concernées par les plans.

La charge comptabilisée est présentée au compte de résultat en fonction du rattachement des salariés bénéficiaires avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

### Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe fait face à certains litiges avec les tiers. Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêts.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

### Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats de location opérés par le Groupe sont principalement des contrats de location simple pour les magasins. Certains contrats de location deviennent des contrats déficitaires quand les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat et liés à l'exploitation du magasin. Dans ce cas, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants des magasins (le magasin est l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour effectuer le test de dépréciation des

actifs non courants), les obligations actuelles résultant du contrat déficitaire sont comptabilisées et évaluées comme des provisions.

### **Fournisseurs et autres passifs**

Les fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les autres passifs sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables. Dans l'appréciation de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs, il est notamment pris en compte l'origine des pertes fiscales antérieures, l'historique récent des résultats et les perspectives d'avenir.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans les filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

### **Comptabilisation des opérations**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...) ;
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

#### **Coûts des services et produits vendus**

Les coûts des services et produits vendus regroupent, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs ;
- le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus.

### **Revenus des activités liées à la téléphonie mobile**

#### **Rémunérations liées aux prises d'abonnements**

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

### **Souscription d'un abonnement**

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « coût des services et produits vendus » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

### **Autres rémunérations**

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

### **Annulations de rémunérations**

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en diminution du « chiffre d'affaires » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en diminution du « coût des services et produits vendus » pour le montant refacturé aux distributeurs, et en « provisions » au passif du bilan.

## **Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires**

### **Distribution indirecte**

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages liés à la propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats ou factures et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

### **Distribution directe**

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « Coûts des réseaux de distribution directe ».

### **Comptabilisation des coûts des réseaux de distribution directe**

Les coûts liés à la mise en place des réseaux de commercialisation du Groupe sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Seuls les droits au bail ou droits d'entrée relatifs à l'ouverture de magasins sont enregistrés en immobilisations incorporelles ou en charges constatées d'avance, selon qu'ils sont versés à l'ancien preneur ou au bailleur, et dans ce dernier cas, amortis linéairement sur une période ne pouvant excéder la durée du bail.

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### **Distribution de dividendes ou remboursement de la prime d'émission**

Les distributions de dividendes ou remboursements de la prime d'émission aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle ces distributions ou remboursements sont approuvés par les actionnaires de la Société.

## **Résultat par action**

### **Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

### **Résultat dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles ayant un effet dilutif.

La Société a émis deux catégories d'instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des actions gratuites. Pour la détermination de l'effet dilutif des options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier moyen de l'action de la Société sur la période) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

### Note 3 – Gestion du risque financier

#### **Facteurs de risque financier**

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

#### **Risques de marché**

##### **Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est peu exposé au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au leu roumain, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 35 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 944 milliers d'euros.

##### **Risque de variation de prix**

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

##### **Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt**

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, le Groupe contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir s'il empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel (voir la note 10).

Au cours de la période, si les taux d'intérêts sur les emprunts du Groupe en euros avaient été supérieurs de 1 point, toutes autres variables étant constantes par ailleurs, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 404 milliers d'euros.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de

crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaire s'est élevé à 137,4 millions d'euros, soit 48,6 % du chiffre d'affaire consolidé de l'exercice 2013-2014 (les cinq premiers opérateurs représentant 70,2 % de ce chiffre d'affaires), le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

### Risque de liquidité

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la Société Avenir Telecom avait signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et qui arrivait à échéance en juillet 2012. Le terme de ce contrat de financement était initialement prévu le 5 juin 2017.

En date du 30 juillet 2010, la Société avait également signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt avait été tiré en totalité.

Dans un contexte de pression persistante sur ses encours fournisseurs lié au repli de son activité historique de ventes de produits et services pour le compte des opérateurs, la société Avenir Telecom a engagé début octobre 2013 une négociation avec l'ensemble de ses partenaires financiers en vue d'adapter sa structure de financement. Dans le cadre de cette négociation, la semestrialité de 3,6 millions d'euros de décembre 2013 n'a pas été réglée.

La démarche engagée par Avenir Telecom offrait aux banques du pool la faculté de demander à la Société le remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant, conformément aux termes de la convention de crédit. Un protocole a été conclu le 4 mars 2014 avec les partenaires financiers sous réserve de la levée de conditions suspensives et cumulatives. Ces conditions ont été définitivement levées le 9 avril 2014.



Les principales dispositions du protocole sont les suivantes:

<b>Sujet</b>	<b>Principales dispositions</b>															
<b>Convention de crédit 2012 (montant initial de 40 millions d'euros)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un différé de remboursement de 25 mois est accordé du 4 décembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016</li> <li>• Le capital restant dû de 29 120 milliers d'euros sera remboursé en 8 semestrialités du 25 janvier 2016 au 5 juin 2019</li> <li>• La marge des banques sur le taux d'intérêt de référence (Euribor) est portée à 2,85% par an invariable jusqu'à l'échéance finale</li> <li>• Les garanties (suretés sur les fonds de commerce) sont prorogées jusqu'au nouveau terme pour tenir compte de l'extension de la maturité: les fonds de commerce de 32 magasins situés en France et dont la valeur nette comptable est de 2,7 millions d'euros sont donnés en garantie</li> </ul>															
<b>Contrat de prêt 2010 (montant initial de 4 millions d'euros)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un différé de remboursement de 26 mois du 2 novembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016 est accordé</li> <li>• Le capital restant dû de 1 000 milliers sera remboursé en 4 échéances de 250 milliers d'euros (25 janvier 2016, 2 février 2016, 2 mai 2016, 2 août 2016)</li> </ul>															
<b>Dettes court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terme des concours court terme d'un montant total de 3 500 milliers d'euros est porté au 25 janvier 2016</li> </ul>															
<b>Cas de défaut</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La clause de défaut et d'exigibilité du remboursement anticipé est mise en suspens jusqu'à la période de test s'achevant le 30 septembre 2015.</li> <li>• A partir du 30 septembre 2015, les ratios suivant devront donc à nouveau être respectés sous peine de devoir rembourser de manière anticipée la totalité de la dette liée à la convention de crédit :</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Période de 12 mois s'achevant au</th> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :</th> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 septembre 2015</td> <td align="center">2,4</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2016</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>30 septembre 2016</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2017</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'EBITDA est calculé comme suit: somme du résultat opérationnel au sens des normes IFRS et du total des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour la période considérée, tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé et dans les annexes des comptes consolidés.</p>	Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :	30 septembre 2015	2,4	0,8	31 mars 2016	2,3	0,8	30 septembre 2016	2,3	0,8	31 mars 2017	2,3	0,8
Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :														
30 septembre 2015	2,4	0,8														
31 mars 2016	2,3	0,8														
30 septembre 2016	2,3	0,8														
31 mars 2017	2,3	0,8														

La convention de crédit 2012 comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en cas notamment de changement de contrôle de la Société, de cessions d'actifs et de génération de trésorerie excédentaire (« excess cash-flow »).

La convention de crédit 2012 comprend en outre les restrictions usuelles portant principalement sur le montant des investissements, l'endettement supplémentaire, les engagements hors bilan, les opérations de croissance externe et l'octroi de sûretés et de prêts.

Dans le cadre de cette procédure, des frais ont été engagés pour un montant de 563 milliers d'euros. S'agissant d'une renégociation de dette, ils ont été classés en diminution de la dette financière et sont comptabilisés au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif d'origine ayant été modifié pour tenir compte de ces nouveaux frais.

**Gestion du risque sur le capital**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits (voir ci-dessus le calcul des ratios sur la convention de crédit).

### **Note 4 – Estimations et jugements comptables déterminants**

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2015 ont été réalisées dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

#### **Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs**

Le Groupe estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information du Groupe de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « coût des services et produits vendus » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

#### **Dépréciations des stocks**

Le Groupe estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations du Groupe sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations du Groupe, l'éventuelle différence est comptabilisée en marge brute lors de la réalisation effective de la vente.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

#### **Dépréciations des créances clients**

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

#### **Dépréciation estimée des écarts d'acquisition**

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2 – Dépréciation des actifs non courants. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

#### **Autres estimations relatives au parc de magasins**

Le Groupe soumet les immobilisations corporelles et incorporelles relatives aux magasins à un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des actifs non courants liés aux magasins est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Le Groupe estime aussi la durée d'utilité des immobilisations. Cette durée est revue et, le cas échéant, ajustée à chaque clôture. Dans ce cas, le changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Enfin, certains contrats de location de magasin sont déficitaires lorsque les obligations liées à l'exploitation de ces magasins sont supérieures aux avantages économiques futurs. Lorsque le Groupe décide de se séparer de ces points de vente, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants, une provision pour contrat déficitaire est reconnue.

### **Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe estime la juste valeur des plans d'options octroyés aux salariés sur la base d'hypothèses actuarielles. Les modèles de valorisation utilisés pour déterminer cette juste valeur présentent une certaine sensibilité aux variations de ces hypothèses.

### **Impôts sur le résultat**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. La détermination de la charge, à l'échelle européenne, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination *in fine* de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations.

Le Groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, *in fine*, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produit d'impôts sur le résultat et en provisions pour impôts différés au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Des impôts différés actifs sont éventuellement constatés si le redressement génère une différence temporaire.

Les critères appliqués par le Groupe lors de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé résultant du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt sont les suivants :

Un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où la société du Groupe concernée dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'elle disposera de bénéfiques imposables suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe considère généralement que les seules indications convaincantes sont :

- l'existence d'un historique de contributions positives récent au résultat du Groupe ;
- l'identification d'une situation où les pertes fiscales résultent de causes qui ne se reproduiront vraisemblablement pas.

Lorsqu'il n'est pas probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés dans un horizon raisonnable, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

## **Note 5 – Acquisitions et cessions d'activités**

### **Acquisitions de l'exercice et de l'exercice précédent**

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de société lors des exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014.

### **Cessions de l'exercice et de l'exercice précédent**

- En France et en Espagne, restructuration du parc de magasins en projetant de se séparer de 30 points de vente non rentables et de modifier le concept du reste du parc pour le rendre plus compatible avec ses nouvelles activités. Le prix de cession estimé de ces magasins étant inférieur à la valeur comptable de leurs actifs non courants, les immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes ont été dépréciées pour un montant respectif de 1 191 milliers d'euros et de 843 milliers d'euros au 31 mars 2014. Par ailleurs, du fait de ces cessions envisagées, les obligations liées à l'exploitation de ces magasins étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire de 2 262 milliers d'euros a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ. La modification envisagée du concept a également conduit le Groupe à revoir de manière prospective l'amortissement des agencements des magasins, ce qui se traduit par un amortissement complémentaire de 3 926 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2015, le Groupe a commencé à restructurer son parc de magasins en cédant ou résiliant des magasins identifiés comme non rentables avec un effet négatif sur le résultat de 418 milliers d'euros. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des perspectives dans la mise en place

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

de son nouveau positionnement, la Société a comptabilisé une provision complémentaire pour dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles à hauteur respectivement de 2 115 milliers d'euros et 431 milliers d'euros, comptabilisés sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins s'élève à 5 866 milliers d'euros au 31 mars 2015, elle est comptabilisée sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat.

- Au Royaume-Uni, la cession des activités de distribution indirecte multi-opérateur est devenue effective le 11 juin 2014. La cession portait sur le fonds de commerce, le bail commercial du siège et les immobilisations attachées, ainsi que le fonds de roulement de l'activité indirecte. Le prix de cession étant inférieur de l'ordre de 6 424 milliers d'euros à la valeur nette comptable des actifs et des passifs cédés, a été provisionné au 31 mars 2014 et portait essentiellement sur l'écart d'acquisition de 6 294 milliers d'euros. Cette cession a permis une amélioration de la trésorerie compte tenu de l'encaissement immédiat du fonds de roulement, pour 5 160 milliers d'euros qui sinon serait resté stable dans une hypothèse de poursuite d'activité

## Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	31 mars 2015		31 mars 2014	
			% d'Intérêt	Méthode	% d'Intérêt	Méthode
<b>Distribution &amp; Téléphonie</b>						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Voxland Sarl		France	100	IG	100	IG
Inov SASU	(3) (4)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(4)	France	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Benelux S.A.	(1)	Belgique	-	-	100	IG
Avenir Telecom Belgium NV	(1)	Belgique	-	-	100	IG
Internity Belgique	(1)	Belgique	-	-	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Hong-Kong Ltd	(1)	Hong Kong	-	-	90	IG
Avenir Telecom Corporation	(4)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.		Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(4)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(4)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(4)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(4)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(4)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(4)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.		Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(4)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(4)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(4)	Roumanie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom UK Ltd	(2)	Royaume-Uni	-	-	100	IG
Connecting Business Ltd	(1)	Royaume-Uni	-	-	100	IG
Internity UK	(1)	Royaume-Uni	-	-	100	IG

<b>Activités abandonnées</b>						
<b>Distribution &amp; Téléphonie</b>						
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
<b>Service Après Vente (SAV)</b>						
Cetelec S.A.S.	(4)	France	100	IG	100	IG
Cetelec Belgium BVBA	(1)	Belgique	-	-	100	IG
Centrolec Telecom S.A.	(1)	Espagne	-	-	100	IG
Pcetelec Sarl	(4)	France	100	IG	100	IG
<b>Internet</b>						
Mediavet S.A.	(1)	France	-	-	49	ME

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société liquidée au cours de l'exercice
- (2) Cession d'actifs puis liquidation de la société au cours de l'exercice
- (3) Société renommée au cours de l'exercice, ex Inova SAS
- (4) Société sans activité

## Note 6 – Écarts d'acquisition

### Affectation des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone de commercialisation concernée, généralement la zone géographique.

L'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs d'activité et par zone géographique d'origine est la suivante :

Milliers d'euros							
Zone géographique	Secteur d'activité	31 mars 2014	Nouvelles acquisitions	Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente	Ajustement du prix d'acquisition	Impact de change	31 mars 2015
Bulgarie	Distribution directe	264	-	-	-	1	265
France	Distribution directe	527	-	-	-	-	527
Roumanie	Distribution directe	796	-	-	-	9	805
Roumanie	Distribution indirecte	31	-	-	-	(1)	30
<b>Total écarts d'acquisition</b>		<b>1 618</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>1 627</b>

Conformément aux principes et méthodes comptables décrits en note 2, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation qui n'ont pas conduit à enregistrer de dépréciation sur l'exercice clos au 31 mars 2015 (notes 9).

La Bulgarie est présentée dans la catégorie « Autres » dans l'information sur les zones géographiques (note 31).

## Note 7 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres Immobilisations Incorporelles	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>31 mars 2013</b>	<b>18 976</b>	<b>9 967</b>	<b>734</b>	<b>29 677</b>
Acquisitions	-	237	357	594
Cessions	(259)	(66)	-	(325)
Reclassements	(2 389)	124	(124)	(2 389)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	1	(5)	4	-
<b>31 mars 2014</b>	<b>16 329</b>	<b>10 257</b>	<b>971</b>	<b>27 557</b>
Acquisitions	-	181	181	362
Cessions	(644)	(2)	(3)	(649)
Reclassements	(6 457)	(1 799)	(230)	(8 486)
Variations de périmètre	-	(16)	-	(16)
Ecart de conversion	-	4	4	8
<b>31 mars 2015</b>	<b>9 228</b>	<b>8 625</b>	<b>923</b>	<b>18 776</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				
<b>31 mars 2013</b>	<b>7 581</b>	<b>8 549</b>	<b>343</b>	<b>16 473</b>
Dotations nettes	387	749	89	1 225
Cessions	(99)	(66)	-	(165)
Reclassements	(374)	-	-	(374)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(4)	-	(4)
<b>31 mars 2014</b>	<b>7 495</b>	<b>9 228</b>	<b>432</b>	<b>17 155</b>
Dotations nettes	142	543	133	818
Cessions	(253)	(2)	(3)	(258)
Reclassements	(1 314)	(1 853)	(175)	(3 342)
Variations de périmètre	-	(16)	-	(16)
Ecart de conversion	-	4	-	4
<b>31 mars 2015</b>	<b>6 070</b>	<b>7 904</b>	<b>387</b>	<b>14 361</b>
<b>VALEURS NETTES</b>				
<b>31 mars 2014</b>	<b>8 835</b>	<b>1 029</b>	<b>538</b>	<b>10 402</b>
<b>31 mars 2015</b>	<b>3 159</b>	<b>721</b>	<b>535</b>	<b>4 415</b>

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 12).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle générée en interne à son bilan.

**Note 8 – Immobilisations corporelles**

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immobilisations corporelles	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>					
<b>31 mars 2013</b>	<b>41 817</b>	<b>9 350</b>	<b>1 916</b>	<b>5 037</b>	<b>58 120</b>
Acquisitions	463	102	72	40	677
Cessions	(1 115)	(10)	(3)	(45)	(1 173)
Reclassements	(7 229)	(642)	-	33	(7 837)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(19)	10	4	5	-
<b>31 mars 2014</b>	<b>33 918</b>	<b>8 810</b>	<b>1 989</b>	<b>5 070</b>	<b>49 787</b>
Acquisitions	382	88	5	49	524
Cessions	(688)	(131)	(169)	(27)	(1 015)
Reclassements	(11 476)	(117)	(284)	(840)	(12 718)
Variations de périmètre	(59)	(3)	(62)	(56)	(180)
Ecart de conversion	17	(24)	(12)	(17)	(36)
<b>31 mars 2015</b>	<b>22 093</b>	<b>8 623</b>	<b>1 466</b>	<b>4 179</b>	<b>36 362</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>					
<b>31 mars 2013</b>	<b>30 283</b>	<b>8 810</b>	<b>1 507</b>	<b>4 353</b>	<b>44 952</b>
Dotations nettes	7 456	275	88	231	8 050
Cessions	(872)	(10)	(3)	(36)	(921)
Reclassements	(5 801)	(625)	-	-	(6 426)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(18)	10	4	5	1
<b>31 mars 2014</b>	<b>31 048</b>	<b>8 460</b>	<b>1 596</b>	<b>4 553</b>	<b>45 657</b>
Dotations nettes	2 362	179	81	182	2 804
Cessions	(663)	(127)	(169)	(26)	(985)
Reclassements	(11 235)	(3)	(284)	(863)	(12 385)
Variations de périmètre	(59)	(1)	(44)	(56)	(160)
Ecart de conversion	14	(23)	(9)	(21)	(39)
<b>31 mars 2015</b>	<b>21 467</b>	<b>8 485</b>	<b>1 170</b>	<b>3 769</b>	<b>34 892</b>
<b>VALEURS NETTES</b>					
<b>31 mars 2014</b>	<b>2 870</b>	<b>350</b>	<b>393</b>	<b>517</b>	<b>4 130</b>
<b>31 mars 2015</b>	<b>626</b>	<b>138</b>	<b>296</b>	<b>409</b>	<b>1 470</b>

Les données ci-dessus comprennent du matériel financé en location-financement dont les valeurs sont présentées dans le tableau suivant :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Total</b>		
Valeur brute	1 194	1 194
Valeur nette	1	6
<b>Matériel de transport</b>		
Valeur brute	175	175
Valeur nette	-	-
<b>Matériel informatique</b>		
Valeur brute	1 019	1 019
Valeur nette	5	6



Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, y compris celles financées par location-financement, s'élèvent à 2 804 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 8 050 milliers d'euros au 31 mars 2014. Ces montants intègrent la variation nette des dépréciations.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur la ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 12).

## Note 9 – Dépréciation des actifs non courants

La note 2 – Dépréciation des actifs non courants explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie après impôts issus pour l'exercice n+1 du processus budgétaire détaillé mis en place en filiale et approuvé par la Direction. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période de quatre ans en fonction des performances passées et de la rentabilité attendue tenant compte des perspectives d'évolution du contexte économique actuellement dégradé. Une valeur terminale est également estimée sur la base des derniers flux de trésorerie projetés.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8.5% (le taux retenu au 31 mars 2014 était de 10 %) ;
- taux de croissance à long terme de 0,5 % (le taux retenu au 31 mars 2014 était de 1,5 %).

Les filiales du Groupe sont toutes positionnées sur le marché de la téléphonie mobile en Europe, qui est un marché global dont les principaux acteurs sont européens. Le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus sont donc similaires pour les différentes zones géographiques, le risque pays ayant été intégré dans les projections de flux de trésorerie futurs.

Au 31 mars 2015, les hypothèses ci-dessus ont été utilisées pour estimer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie à l'intérieur des secteurs d'activité, et ont amené à la constatation des dépréciations suivantes :

Milliers d'euros	31 mars 2014	Dotations (note 23)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	31 mars 2015
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée	1 490	2 794	(545)	(312)	-	3 427
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée payés aux bailleurs	202	455	(310)	(241)	-	106
Dépréciation des installations et agencements des magasins	999	445	(350)	(316)	-	778
<b>Total</b>	<b>2 691</b>	<b>3 694</b>	<b>(1 205)</b>	<b>(869)</b>	<b>-</b>	<b>4 311</b>

Les dépréciations sont relatives au secteur de la distribution directe.

## Note 10 – Instruments financiers dérivés

Les caractéristiques des instruments de couverture sont présentées en note 17.

La variation de juste valeur entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Tunnel participatif	-	34	-	36
<b>Instruments financiers dérivés - couverture de flux de trésorerie</b>	-	<b>34</b>	-	<b>36</b>
Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
Tunnel participatif	-	-	-	-
<b>Instruments financiers dérivés - détenus à des fins de transactions</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>34</b>	-	<b>36</b>
Moins la part non courante des:				
- Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
- Tunnel participatif	-	34	-	36
Part courante	-	-	-	-

La variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a été comptabilisée pour 2 milliers d'euros en charge de l'exercice, au compte de résultat.

### Note 11 – Autres actifs non courants nets

Les autres actifs non courants nets comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Dépôts et cautionnements	2 600	3 509
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	442	157
Autres actifs immobilisés	182	215
<b>Total autres actifs nets</b>	<b>3 224</b>	<b>3 881</b>

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe.

### Note 12 – Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécom en Europe, le Groupe a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires, des smartphones alternatifs et des objets connectés. Le Conseil d'administration de la Société a ainsi décidé:

- En France et en Espagne, de restructurer le parc de magasins en projetant de se séparer de 30 points de vente non rentables et de modifier le concept du reste du parc pour le rendre plus compatible avec ses nouvelles activités. Le prix de cession estimé de ces magasins étant inférieur à la valeur comptable de leurs actifs non courants, les immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes ont été dépréciées pour un montant respectif de 1 191 milliers d'euros et de 843 milliers d'euros. Par ailleurs, du fait de ces cessions envisagées, les obligations liées à l'exploitation de ces magasins étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire de 2 262 milliers d'euros a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ. La modification envisagée du concept a également conduit le Groupe à revoir de manière prospective l'amortissement des agencements des magasins, ce qui s'est traduit par un amortissement complémentaire de 3 926 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2015, le Groupe a commencé à restructurer son parc de magasins en cédant ou résiliant des magasins identifiés comme non rentables avec un négatif sur le résultat de 418 milliers d'euros. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des perspectives dans la mise en place de son nouveau positionnement, la Société a comptabilisé une provision complémentaire pour dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles à hauteur respectivement de 2 115 milliers d'euros et 431 milliers d'euros, comptabilisés sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins s'élève à 5 866 milliers d'euros au 31 mars 2015, elle est comptabilisée sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

En conséquence de ces décisions, les actifs et passifs suivant sont classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2015 :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014		
	Magasins en France et en Espagne	Avenir Telecom UK	Magasins en France et en Espagne	Total
Immobilisations incorporelles	2 870	-	815	815
Immobilisations corporelles	109	10	518	528
Stocks	-	41	-	41
Créances clients	-	13 603	-	13 603
Autres créances courantes	-	153	-	153
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	120	-	120
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>2 979</b>	<b>13 927</b>	<b>1 333</b>	<b>15 260</b>
Dettes fournisseurs	-	(8 293)	-	(8 293)
Autres dettes courantes	-	(1 112)	-	(1 112)
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>-</b>	<b>(9 405)</b>	<b>-</b>	<b>(9 405)</b>
<b>Actifs nets classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>2 979</b>	<b>4 522</b>	<b>1 333</b>	<b>5 855</b>

### Note 13 – Stocks nets

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	28 468	(10 734)	17 734	32 231	(8 803)	23 428
Matériel multimédia	3 003	(1 327)	1 676	5 584	(1 468)	4 116
<b>Stocks marchandises</b>	<b>31 471</b>	<b>(12 061)</b>	<b>19 410</b>	<b>37 815</b>	<b>(10 271)</b>	<b>27 544</b>

Les stocks de matériel de téléphone et de matériel multimédia comprennent également les accessoires associés.

### Note 14 – Créances clients nettes

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	13 078	(1 402)	11 676	26 090	(1 609)	24 481
Clients Téléphonie - factures à établir	410	-	410	1 120	-	1 120
Créances clients Téléphonie	14 115	(6 062)	8 053	12 858	(4 853)	8 005
<b>Créances clients</b>	<b>27 603</b>	<b>(7 464)</b>	<b>20 139</b>	<b>40 068</b>	<b>(6 462)</b>	<b>33 606</b>

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 17) pour un montant de 2 403 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 5 834 milliers d'euros au 31 mars 2014. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

Milliers d'euros	
<b>31 mars 2014</b>	<b>6 462</b>
Provision pour dépréciation des créances	1 465
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice	(440)
Reprise de dépréciations non utilisées	-
Variation de change	-
<b>31 mars 2015</b>	<b>7 487</b>

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciations des créances ont été inclus dans les « Coûts des services et produits vendus » au compte de résultat.

Les créances sont dépréciées à titre individuel. Ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif.

### Note 15 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Créances de TVA	1 958	2 214
Autres créances sur l'Etat	2 045	917
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	5 953	4 964
Autres créances	1 251	1 836
Charges constatées d'avance	1 906	2 419
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>13 113</b>	<b>12 350</b>

Les autres créances sur l'État correspondent principalement à des acomptes de taxe opérationnelle ou d'impôt sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des magasins.

Les créances clients brutes et les autres créances brutes par devise de transaction se présentent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Euros	37 845	49 238
Livres Sterling	46	-
Lei roumains	2 922	4 349
Lev bulgares	2 030	1 211
<b>Total des créances</b>	<b>42 843</b>	<b>54 798</b>

## Note 16 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie	12 069	15 295
<b>Total Trésorerie et équivalents</b>	<b>12 069</b>	<b>15 295</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>6 343</b>	<b>6 752</b>

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Lignes de crédit non utilisées	249	3 469
Affacturage	1 382	2 864

Le montant de l'affacturage non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Créances clients cédées (note 14)	2 403	5 834
Montants tirés, en découvert	(1 021)	(2 970)
<b>Affacturage non utilisé</b>	<b>1 382</b>	<b>2 864</b>

En Roumanie, des comptes bancaires dont le solde est de 151 milliers d'euros (167 milliers au 31 mars 2014) sont donnés en garantie bancaire. Il n'y a pas d'autre restriction sur la trésorerie consolidée.

## Note 17 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros		Taux	31 mars 2015	31 mars 2014
Convention de crédit	Taux variable	3,60%	28 780	28 572
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11% - 8,23%	1 173	2 232
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 5,04%	4	11
<b>Dettes financières totales</b>			<b>29 957</b>	<b>30 815</b>
Part à moins d'un an			4 511	30 056
Part à plus d'un an			25 446	759
- dont entre 1 et 5 ans			25 446	759
- dont à plus de 5 ans			-	-

La quasi-totalité des dettes financières est libellée en euros.

### Financements en vigueur

Les caractéristiques de la convention de crédit (« convention de crédit 2012 ») sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité.

Les autres dettes financières incluent le « contrat de prêt 2010 » dont les caractéristiques sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité.

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturage. Au 31 mars 2015, le montant net tiré est de 1 021 milliers d'euros (il était de 2 970 milliers d'euros au 31 mars 2014) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

### **Contrats de location-financement**

Les contrats de location-financement concernent principalement :

- des matériels informatiques acquis pour assurer le fonctionnement du système d'information du Groupe ;
- des matériels de transport.

Les redevances futures (obligations brutes) et le total du financement (valeur actualisée des passifs) relatifs à ces contrats de location-financement sont respectivement de 12 milliers d'euros et 11 milliers d'euros (12 milliers d'euros et 11 milliers d'euros au 31 mars 2014).

### **Risque de change**

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture de change.

### **Risque de taux**

La totalité du financement du Groupe au 31 mars 2015 est à taux variable.

Le 25 mars 2013, la Société a mis en place un tunnel participatif pour échanger le taux variable contre un taux fixe. Le montant notionnel de cet instrument est de 19 656 milliers d'euros.

### **Note 18 – Provisions et autres passifs – part non courante**

Les provisions et autres passifs – part non courante s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	31 mars 2014	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	31 mars 2015
Indemnités de départ en retraite	764	319	-	-	-	-	1 083
<b>Total provisions et autres passifs - Part non courante</b>	<b>764</b>	<b>319</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 083</b>

Les engagements de retraite concernent les indemnités de départ à la retraite versés aux salariés des sociétés françaises.

Le Groupe n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

La hausse de la provision pour indemnités de retraite s'explique par une baisse du taux actuariel qui est de 1,25% au 31 mars 2015 contre 3% au 31 mars 2014.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

Hypothèses	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
Taux d'actualisation	1,25%	3,00%
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Age de départ	Age de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 1955)	
Table de mortalité	Insee TD/TV 2010-12	

Une variation de 1 % des hypothèses ci-dessus n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'incidence éventuelle de l'actualisation des provisions et autres passifs non courants est non significative au 31 mars 2015.

## Note 19 – Provisions – part courante

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	31 mars 2015
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	2 968	530	(980)	-	(286)	(38)	2 194
Litiges sociaux	1 104	1 365	(222)	(61)	(381)	-	1 805
Litiges commerciaux	2 133	152	-	-	-	-	2 285
Litiges fiscaux	63	-	-	-	-	-	63
Provision pour contrats déficitaires	2 936	5 866	(2 749)	(119)	-	-	5 934
Autres risques	340	64	-	(65)	(205)	(20)	114
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>9 544</b>	<b>7 977</b>	<b>(3 951)</b>	<b>(245)</b>	<b>(872)</b>	<b>(58)</b>	<b>12 395</b>

### Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes clos au 31 mars 2015 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

### Provisions pour litiges sociaux

La mise en place d'un plan social dans la filiale Avenir Telecom Espagne en date du 2 février 2015 porte sur 53 personnes, pour lequel une provision a été comptabilisée à hauteur de 1 278 milliers d'euros. Ce plan pourra être étendu à 25 personnes additionnelles dans le délai d'un an à compter du 30 avril 2015, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 mars 2015.

Ce plan social correspond à la réduction des effectifs du siège de la filiale espagnole basée à Zamudio en liaison avec l'arrêt du contrat commercial avec l'opérateur Vodafone à intervenir le 30 avril 2015 et se traduisant par le transfert progressif du parc de magasins à d'autres distributeurs de l'opérateur.

### Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2015.

### Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ (note 12).

### Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a d'ores et déjà déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estime que les chances de succès de la Société sont plus importants que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. La Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces rappels de TVA.

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles ayant été rendu dans un sens défavorable à la Société, cette dernière a du parallèlement entreprendre de nouvelles démarches devant les services de la DGE et de la Cochef de Marseille afin de surseoir au paiement de sa dette fiscale ou, à tout le moins, d'en assurer le règlement de manière échelonnée. Ces démarches sont actuellement en cours.

### Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

La Société fait actuellement l'objet d'un nouveau contrôle URSSAF portant sur les années 2012, 2013 et 2014. Aucune notification n'a été reçue à ce jour, le contrôle étant toujours en cours.

### Note 20 – Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Clients créditeurs et avoirs à établir	4 052	2 314
Produits et rémunérations constatés d'avance	397	511
Autres passifs à court terme	3 671	1 887
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>8 120</b>	<b>4 712</b>



## Note 21 – Capitaux propres

### Capital social

Au 31 mars 2015, le capital social s'établit à 18 705 milliers d'euros pour 93 525 895 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

### Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
<b>Avenir Télécom</b>	<b>800 000</b>	<b>0,86%</b>		<b>800 000</b>	<b>0,86%</b>	
OXO	27 882 400	29,81%	39,64%	27 882 400	29,81%	39,64%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20,41%	27,14%	19 090 353	20,41%	27,14%
Robert Schiano-Lamoriello	330 520	0,35%	0,47%	330 520	0,35%	0,47%
<b>Actions de concert</b>	<b>47 303 273</b>	<b>50,58%</b>	<b>67,26%</b>	<b>47 303 273</b>	<b>50,58%</b>	<b>67,26%</b>
Pierre Baduel	207 940	0,22%	0,27%	207 940	0,22%	0,27%
<b>Equipe dirigeante</b>	<b>207 940</b>	<b>0,22%</b>	<b>0,27%</b>	<b>419 080</b>	<b>0,45%</b>	<b>0,54%</b>
Agnès Tixier (2)	211 140	0,23%	0,27%	211 140	0,23%	0,27%
NPC2 Conseils (1)	100	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%
<b>Public</b>	<b>45 214 682</b>	<b>48,34%</b>	<b>32,48%</b>	<b>45 003 542</b>	<b>48,12%</b>	<b>32,21%</b>
<b>Total</b>	<b>93 525 895</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>93 525 895</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Démission de ses fonctions au 19 mars 2014

(2) Démission de ses fonctions au 19 décembre 2014

### Dividendes par action / remboursement de prime d'émission par action

Aucun dividende/remboursement de prime d'émission n'a été versé au cours des exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014.

### Actions propres

Au 31 mars 2015, le nombre d'actions propres acquis est de 800 000 (800 000 actions au 31 mars 2014) pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros (1 501 milliers d'euros au 31 mars 2014). Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

**Options de souscription d'actions****Attributions d'options de souscription d'actions**

Au 31 mars 2015, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2014	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 31 mars 2015	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2015	Date d'expiration
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0%	19	665 000	460 000	-	275 000	-	205 000	205 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5%	14	570 000	325 000	-		-	245 000	245 000	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	370 000	-		-	270 000	270 000	23/12/2017
<b>TOTAL</b>					<b>1 875 000</b>	<b>1 155 000</b>	<b>-</b>	<b>275 000</b>	<b>-</b>	<b>720 000</b>	<b>720 000</b>	

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

Solde à lever au 31 mars 2014	Nombre d'options levées sur l'exercice	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options attribuées	Solde à lever au 31 mars 2015
1 490 000	-	770 000	-	720 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces attributions d'options.

La juste valeur des plans de souscription d'actions ainsi déterminée est étalée comptablement sur une période de trois ans, ce qui correspond à la période d'acquisition des droits des bénéficiaires.

La durée résiduelle moyenne au 31 mars 2015 est de 1,8 ans contre 2,3 ans au 31 mars 2014.

**Effet de dilution des options de souscription d'actions**

L'effet de dilution des options de souscription d'actions déterminé en application des principes décrits en note 2 est nul au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, le cours de Bourse étant inférieur au prix d'exercice.

## **Actions gratuites**

### **Attribution gratuite d'actions**

Au 31 mars 2015, il n'y a plus d'attribution d'actions gratuites.

### **Effet de dilution des actions gratuites**

L'effet de dilution des actions gratuites déterminé en application des principes décrits en note 2 est de nul au 31 mars 2015, contre 82 167 au 31 mars 2014 (note 30).

## **Note 22 – Écart de conversion**

La variation du poste « Écart de conversion » des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Milliers d'euros</b>	
<b>Écart de conversion au 31 mars 2014</b>	<b>(2 754)</b>
Résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger	91
Résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	(206)
<b>Écart de conversion au 31 mars 2015</b>	<b>(2 869)</b>

## **Note 23 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

Les dotations aux amortissements, les dépréciations et les provisions s'analysent de la façon suivante :

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2014</b>
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	(1 390)	(3 098)
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	(3 865)	(7 423)
<b>Variation nette des dépréciations sur l'actif courant</b>	<b>(5 255)</b>	<b>(10 521)</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles (note 7)	(818)	(1 225)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 8)	(2 804)	(8 050)
Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	(2 546)	(2 034)
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(23)	(217)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants</b>	<b>(6 191)</b>	<b>(11 526)</b>
Variation des provisions	(3 883)	(5 377)
<b>Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions</b>	<b>(15 329)</b>	<b>(27 424)</b>

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et les variations des dépréciations sur autres actifs non courants sont ventilées comme suit dans le compte de résultat par destination :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Frais de transport et de logistique	(121)	(123)
Coûts des réseaux de distribution directe	(5 909)	(9 583)
Autres charges commerciales	(134)	(1 089)
Charges administratives	(4)	(708)
Résultat financier	(23)	(23)
<b>Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et dépréciations sur autres actifs non courants</b>	<b>(6 191)</b>	<b>(11 526)</b>

### Note 24 – Charges d'exploitation par nature

La Société a adopté une présentation du compte de résultat par destination. L'évolution des charges d'exploitation par nature s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Achats de marchandises	(97 939)	(141 436)
Variation de stocks	(4 102)	(6 756)
Commissions versées aux réseaux de distribution indirecte	(5 499)	(21 531)
Charges de personnel	(40 655)	(42 552)
Transport	(1 051)	(1 289)
Locations	(14 366)	(16 027)
Honoraires	(3 801)	(3 567)
Personnel intérimaire et sous-traitance	(6 356)	(5 944)
Frais de déplacement et de mission	(1 682)	(1 463)
Dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	(15 750)	(27 078)
Autres	(7 254)	(7 666)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(198 455)</b>	<b>(275 309)</b>

## Note 25 – Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Salaires bruts	(30 603)	(32 116)
Charges sociales	(10 052)	(10 399)
Intéressement	-	-
Paiements sur la base d'actions	-	(38)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(40 655)</b>	<b>(42 552)</b>

Les charges sociales incluent la charge relative aux régimes à cotisation définie.

## Note 26 – Autres produits et charges – net

Ce poste concerne les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## Note 27 – Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Charges financières</b>	<b>(1 599)</b>	<b>(1 356)</b>
Intérêts bancaires	(1 181)	(1 169)
Pertes de change	(382)	(104)
Autres charges financières	(36)	(83)
<b>Produits financiers</b>	<b>107</b>	<b>17</b>
Produits de placement court terme	107	17
Autres produits financiers	-	-
<b>Résultat Financier</b>	<b>(1 492)</b>	<b>(1 339)</b>

## Note 28 – Gains / (pertes) de change – net

Les différences de change (débitées) / créditées au compte de résultat sont imputées comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	219	-
Coût des services et produits vendus	576	(125)
Gains/(pertes) de change à caractère financier	(382)	(104)
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>(229)</b>

## Note 29 – Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Impôts courants	111	(967)
(Charges) Produits d'impôts différés	12	(22 207)
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>123</b>	<b>(23 174)</b>

### **Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique**

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2014</b>
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(32 427)	(25 612)
Cession de magasins au Portugal	-	-
Cession de l'activité indirecte multi-opérateurs au Royaume-Uni	-	6 294
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat hors cessions	(32 427)	(19 318)
Impôts sur les résultats calculés aux taux applicables en France (33,33% en 2014 et 2013)	(10 808)	(6 439)
Charges non fiscalement déductibles et produits non taxables	(2 204)	188
Crédits d'impôts	-	(131)
Impact des différences de taux d'impôt entre les filiales et la société mère	293	(95)
CVAE	286	387
Evolution de la valorisation de certains actifs d'impôts différés	103	22 767
Pertes de l'exercice pour lesquelles aucun actif d'impôt n'est constaté	12 207	7 488
<b>Charges (produits) d'impôts sur les sociétés</b>	<b>(123)</b>	<b>24 165</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

À chaque clôture la Société réévalue la constatation de ses actifs d'impôts différés. Comme indiqué en note 2, elle constate des impôts différés actifs dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Les actifs d'impôts différés étaient relatifs principalement à des pertes fiscales d'entités du Groupe situées en France. Les pertes fiscales concernaient essentiellement :

- soit des activités de diversification qui sont maintenant abandonnées ;
- soit des charges relatives au support apporté par la maison mère à certaines filiales ;
- soit des pertes fiscales existant antérieurement à la reprise de la filiale concernée par le Groupe.

Compte tenu de l'évolution du marché des Telecom, la Société avait réalisé une perte opérationnelle en France au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 qui en l'application des principes comptables décrits ci-dessus avait conduit à la décomptabilisation des impôts différés actifs en France à hauteur de 22 353 milliers d'euros.

### **Impôts différés**

Au 31 mars 2015, les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2014</b>
<b>ACTIFS</b>		
Provisions	3 501	3 400
Valeur des actifs non courants	4 905	3 851
Autres différences temporelles	1 711	893
Pertes fiscales reportables	75 908	76 115
<b>Impôts différés actifs potentiels</b>	<b>86 025</b>	<b>84 259</b>
dont non constatés	(70 177)	(67 373)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>15 848</b>	<b>16 886</b>
dont part à court terme	11 711	2 458
dont part à long terme	4 137	14 428
<b>PASSIFS</b>		
Provisions internes	13 535	14 711
Distribution de dividendes	350	350
CVAE	162	162
Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur	620	443
Autres différences temporelles	2 335	2 319
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>17 002</b>	<b>17 985</b>
- dont part à court terme	15 797	17 300
- dont part à long terme	1 205	685
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(1 154)</b>	<b>(1 099)</b>

La variation des impôts différés entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014 se présente ainsi :

<b>Milliers d'euros</b>	
<b>Impôts différés nets au 31 mars 2014</b>	<b>(1 099)</b>
Variation d'impôts différés constatés au compte de résultat au cours de la période	12
Variation d'impôts différés constatés en autres éléments du résultat global	-
Reclassement	(67)
Incidence de change	-
<b>Impôts différés nets au 31 mars 2015</b>	<b>(1 154)</b>
- dont impôts différés actifs	586
- dont impôts différés passifs	1 740

Des impôts différés passif sont comptabilisés au titre des retenues à la source et autres impôts exigibles sur la part des bénéfices des filiales qui ont vocation à être distribués (350 milliers d'euros au 31 mars 2015 et 350 milliers d'euros au 31 mars 2014). Lorsqu'il est prévu que les bénéfices des filiales soient réinvestis indéfiniment, aucun impôt différé n'est constaté.

L'échéancier de l'ensemble des pertes reportables du Groupe est le suivant :

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2014</b>
Pertes reportables à moins de 3 ans	8 483	16 385
Pertes reportables à plus de 3 ans	21 150	18 267
Pertes reportables sans limite	215 242	203 850
<b>Total des pertes reportables</b>	<b>244 875</b>	<b>238 502</b>

### Note 30 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options sur actions et les actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers)	(30 856)	(49 777)
<b>Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)</b>	<b>(30 856)</b>	<b>(49 777)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	92 725 895	92 643 728
Ajustements		
- options sur actions	-	-
- action gratuites	-	82 167
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)</b>	<b>92 725 895</b>	<b>92 643 728</b>
<b>Résultat dilué par action (euros par action)</b>	<b>(0,333)</b>	<b>(0,537)</b>

Le résultat net étant une perte, l'effet des actions gratuites n'est pas présenté car cela conduirait à un effet anti-dilutif.

### Note 31 – Information sectorielle

#### Information sur les secteurs opérationnels

Les résultats par secteur opérationnel sont détaillés ainsi :

Milliers d'euros	Distribution directe	Distribution indirecte	Non alloué	Total groupe
<b>31 mars 2015</b>				
Ventes brutes	118 656	49 942	-	168 598
Ventes inter-segment	-	-	-	-
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>118 656</b>	<b>49 942</b>	<b>-</b>	<b>168 598</b>
<b>Marge brute</b>	<b>46 283</b>	<b>9 723</b>	<b>-</b>	<b>56 006</b>
<b>Résultat opérationnel hors cession des actifs non courants</b>	<b>(19 797)</b>	<b>(11 138)</b>	<b>-</b>	<b>(30 935)</b>
<b>31 mars 2014</b>				
Ventes brutes	167 309	88 898	-	256 207
Ventes inter-segment	-	-	-	-
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>167 309</b>	<b>88 898</b>	<b>-</b>	<b>256 207</b>
<b>Marge brute</b>	<b>68 305</b>	<b>7 892</b>	<b>-</b>	<b>76 197</b>
<b>Résultat opérationnel hors cession des actifs non courants</b>	<b>(7 505)</b>	<b>(11 874)</b>	<b>-</b>	<b>(19 379)</b>

Les ventes inter-secteurs sont réalisées sur la base de prix de marché.

#### Information sur les zones géographiques

Les produits provenant de clients externes et les actifs non courants (écart d'acquisition, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) par zones géographiques sont les suivants :



<b>Milliers d'euros</b>	<b>France</b>	<b>Espagne</b>	<b>Angleterre</b>	<b>Roumanie</b>	<b>Portugal</b>	<b>Autres</b>	<b>Total groupe</b>
<b>31 mars 2015</b>							
Chiffre d'affaires	77 398	66 121	-	12 688	2 561	9 830	168 598
Ecart d'acquisition	527	-	-	835	-	265	1 627
Immobilisations incorporelles	3 994	361	-	35	-	25	4 415
Immobilisations corporelles	903	429	-	56	5	77	1 470
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	669	183	-	26	4	4	886
<b>31 mars 2014</b>							
Chiffre d'affaires	139 120	90 618	-	13 362	5 110	7 997	256 207
Ecart d'acquisition	527	-	-	827	-	264	1 618
Immobilisations incorporelles	9 021	1 311	-	41	2	27	10 402
Immobilisations corporelles	2 737	1 199	-	93	12	89	4 130
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	918	342	-	6	-	5	1 271

Les produits sont alloués aux pays de facturation.

### **Note 32 – Activités abandonnées**

Les activités abandonnées regroupent l'activité Internet, le Service Après-Vente des téléphones mobiles, les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique, les activités de distribution indirecte multi-opérateur basées au Royaume-Uni ainsi que l'activité de magasins mono-opérateur au Portugal.

- L'activité Internet : en 1999, Avenir Telecom a démarré une activité dans le domaine de l'Internet à la fois comme distributeur et fournisseur d'accès Internet, principalement à travers son offre e-pack Net-Up, et comme prestataire de services complémentaires. Au cours du dernier trimestre de l'année civile 2001, la Société a décidé d'arrêter totalement cette activité. Compte tenu des engagements contractuels existant envers les clients de Net-Up, l'arrêt définitif de cette activité est intervenu le 31 décembre 2004.
- L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après-Vente (SAV). Les sociétés Cetelec Belgium et Centrotec Telecom ont été dissoutes en date du 12 décembre 2014. La liquidation définitive des autres sociétés concernées n'a pas encore été prononcée à ce jour.
- Les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique : en 2007, le Groupe Avenir Telecom a décidé d'arrêter ces activités non profitables en Belgique. Ces sociétés ont été dissoutes en date du 12 décembre 2014.
- Les activités de distribution indirecte multi-opérateur basées au Royaume-Uni : le 11 juin 2014, Avenir Telecom a cédé les activités de distribution indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni. La cession portait sur le fonds de commerce, le bail commercial du siège et les immobilisations attachées, ainsi que le fonds de roulement de l'activité indirecte. Le prix de cession étant inférieur de l'ordre de 6 424 milliers d'euros à la valeur nette comptable des actifs et des passifs cédés, provisionné au 31 mars 2014 et porte essentiellement sur l'écart d'acquisition de 6 294 milliers d'euros. Cette cession a permis une amélioration de la trésorerie compte tenu de l'encaissement immédiat du fonds de roulement, pour 5 160 milliers d'euros qui sinon serait resté stable dans une hypothèse de poursuite d'activité
- L'activité de magasins mono-opérateurs au Portugal : en juillet 2014, Avenir Telecom a cédé ses 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays. Le prix de cession de 110 milliers d'euros était supérieur à la valeur comptable des actifs et des passifs liés. Par conséquent, un profit de 110 milliers d'euros a été comptabilisé au 31 mars 2015.

## Principaux éléments financiers des activités abandonnées

### Compte de résultat

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	4 571	26 857
Marge brute	1 563	8 517
Résultat opérationnel	1 412	(4 407)
(Charges) Produits financiers nets	109	(36)
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>	<b>1 448</b>	<b>(5 885)</b>

Le résultat opérationnel est principalement lié au profit de cession de l'activité au Royaume-Uni (992 milliers d'euros) et à celle du Portugal (110 milliers d'euros) , ainsi qu'au résultat de la période.

### Bilan

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Créances clients nettes	235	573
Autres actifs courants	166	204
<b>Total actif</b>	<b>401</b>	<b>777</b>
Dettes fournisseurs	242	526
Provisions - part courante	503	275
Autres passifs courants	470	782
<b>Total passif</b>	<b>1 215</b>	<b>1 583</b>

Une phrase a été supprimée

### Flux de trésorerie

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Activités opérationnelles	4 688	(14)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>4 688</b>	<b>(14)</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées de l'exercice clos le 31 mars 2015 correspondent pour 5 160 milliers d'euros au règlement du fonds de roulement de l'activité de distribution indirecte multi-opérateur de la filiale au Royaume-Uni.

## Note 33 – Information sur les parties liées

### Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Charges</b>	<b>(2 528)</b>	<b>(2 538)</b>
Mise à disposition de personnel	(1 624)	(1 627)
Loyers	(895)	(891)
Intérêts	(9)	(20)

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Dettes Oxo	2 112	886
Dettes SCI Les Rizeries	19	-

OXO est la société holding du Groupe Avenir Telecom dont elle détient 29,81 % au 31 mars 2015 identique au 31 mars 2014.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Sur l'année fiscale 2015, sept personnes étaient concernées par ces contrats dont les quatre membres du comité de direction, également administrateurs.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est propriétaire du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

### **Regroupement d'entreprises**

Le 17 janvier 2008, Voxland a acquis les sociétés Inova SAS et VD pour un montant de 2 800 milliers d'euros dont 2 650 milliers ont été payés à l'acquisition et 150 milliers d'euros doivent être payés en trois fois au cours des trois années suivant l'acquisition si la garantie de passif n'est pas activée. Un premier paiement de 50 milliers d'euros a eu lieu sur l'exercice clos au 31 mars 2009. Ces sociétés étaient détenues indirectement par la société OXO, contrôlée par Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom.

Voxland a suspendu les règlements du solde du prix d'acquisition de 100 milliers d'euros, les conditionnant à l'issue du contentieux fiscal de la S.A.S. Inova.

### **Rémunérations des principaux dirigeants**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la Société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est facturée aux frais réels dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, le montant total des rémunérations des membres du comité de direction enregistrées en charge se décompose comme suit :

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2014</b>
Jetons de présence	1 035	435
Salaires et autres avantages à court terme	1 280	1 018
Paiement fondé sur des actions	-	38
<b>Montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 31 mars 2013, soit 4 personnes</b>	<b>2 315</b>	<b>1 491</b>
Dettes sur ces rémunérations	4 091	3 056

Il n'y a pas de régimes postérieurs à l'emploi mis en place pour les principaux dirigeants.

### **Engagements reçus**

Dans le cadre du protocole intervenu avec les banques et décrit en note 3, la société Oxo s'est engagé à apporter son soutien financier à la Société. Pour garantir l'exécution de cet engagement, la société Oxo a versé la somme de 2 millions d'euros sur un compte dédié ouvert au nom d'Oxo.

Ce montant de 2 millions d'euros a été compensé dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue le 7 avril 2015.

### **Note 34 – Risques et engagements**

Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

### Obligations contractuelles

Les engagements reçus et donnés s'analysent ainsi :

Milliers d'euros	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Dettes à long terme hors location financement (1)	29 956	4 507	25 449	-
Obligations en matière de location financement (1)	4	4	-	-
Contrats de location simple	6 420	4 003	2 417	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total 31 mars 2015</b>	<b>36 380</b>	<b>8 514</b>	<b>27 866</b>	<b>-</b>
Dettes à long terme hors location financement (1)	30 804	30 052	752	-
Obligations en matière de location financement (1)	11	4	7	-
Contrats de location simple	22 881	11 386	11 332	163
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total 31 mars 2014</b>	<b>53 696</b>	<b>41 442</b>	<b>12 091</b>	<b>163</b>

(1) Ces éléments figurent au passif du bilan du Groupe.

Le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques décrit en note 3, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29 572 milliers d'euros.

### Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	31 mars 2014
Cautions en faveur d'un fournisseur	970	970
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	3 118	3 118
Dépôt en garantie de litiges en cours	800	800
<b>Total engagements donnés</b>	<b>4 888</b>	<b>4 888</b>

Des nantissements sur 53 fonds de commerce français ont été donnés aux banques dans le cadre de la convention de crédit (note 3).

### Note 35 – Effectifs

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	31 mars 2015	31 mars 2014
France	474	540
International	797	1 309
<b>Effectif total</b>	<b>1 271</b>	<b>1 849</b>

  

Répartition statutaire	31 mars 2015	31 mars 2014
Cadres	141	158
Employés et agents de maîtrise	1 130	1 691
<b>Effectif total</b>	<b>1 271</b>	<b>1 849</b>

## Note 36 – Événements postérieurs à la clôture

A la connaissance d'Avenir Telecom, à la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence, Avenir Telecom n'a pas connaissance d'autres changements significatifs dans la situation financière et commerciale du Groupe survenus depuis le 31 mars 2015, à l'exception de :

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 5 Mars 2015, avec succès. Elle a été portée à un montant de 3 395 milliers d'euros après exercice partiel de la clause d'extension. A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 mars 2015, la demande totale a générée un taux global de sursouscription de 108,91%. La clause d'extension a alors été exercée partiellement, portant ainsi le nombre d'actions à émettre à 16.975.993 actions. 2 M€ souscrits par Oxo par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire. Le 7 avril 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

L'actionnariat se présente ainsi aujourd'hui :

	30 Juin 2015			31 mars 2015		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
<b>Avenir Télécom</b>	<b>800 000</b>	<b>0,72%</b>		<b>800 000</b>	<b>0,86%</b>	
OXO	37 882 400	34,28%	41,33%	27 882 400	29,81%	39,64%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	17,28%	24,23%	19 090 353	20,41%	27,14%
Robert Schiano-Lamoriello	2 830 120	2,56%	2,01%	330 520	0,35%	0,47%
<b>Actions de concert</b>	<b>59 802 873</b>	<b>54,12%</b>	<b>67,57%</b>	<b>47 303 273</b>	<b>50,58%</b>	<b>67,26%</b>
Pierre Baduel	207 940	0,19%	0,24%	207 940	0,22%	0,27%
<b>Equipe dirigeante</b>	<b>207 940</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,24%</b>	<b>207 940</b>	<b>0,22%</b>	<b>0,27%</b>
Agnès Tixier (2)	211 140	0,19%	0,24%	211 140	0,23%	0,27%
NPC2 Conseils (1)	100	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%
<b>Public</b>	<b>49 691 075</b>	<b>44,97%</b>	<b>32,20%</b>	<b>45 214 682</b>	<b>48,34%</b>	<b>32,48%</b>
<b>Total</b>	<b>110 501 888</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>93 525 895</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Démission de ses fonctions au 19 mars 2014

(2) Démission de ses fonctions au 19 décembre 2014